



## ATELIER DE LA CCD SUR LES FORETS ET LES ECOSYSTEMES FORESTIERS: PROMOTION DES SYNERGIES, DANS LA MISE EN ŒUVRE DES TROIS CONVENTIONS DE RIO: 5-7 AVRIL 2004

L'atelier organisé sous le thème "Forêts et Ecosystèmes Forestiers: Promotion des Synergies dans la Mise en Œuvre des Trois Conventions de Rio" s'est déroulé du 5 au 7 avril 2004, dans le complexe de Santa Maria in Gradi, à Viterbe, en Italie. L'Atelier était organisé par les Secrétariats de la Convention sur la Lutte contre la Désertification dans les Pays Exposés à de Graves Sécheresses et/ou à la Désertification, en Particulier en Afrique (CCD) et de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), en coopération avec le Secrétariat de la Convention-cadre sur les Changements Climatiques (UNFCCC). L'objectif de l'atelier, qui a regroupé près de 150 participants, était d'encourager la mise en œuvre d'actions spécifiques à l'échelon local dans le domaine des forêts et des écosystèmes forestiers et leur utilisation et conservation et de mettre en place, dans ce secteur, de nouveaux processus favorisant les synergies, aux fins de contribuer à une mise en application plus effective des conventions de Rio.

Lundi, les participants ont entendu les exposés présentés par les Secrétariats des conventions de Rio, et ont examiné des présentations et des études de cas sur le Thème I, "Potentiel de synergies à travers la gestion des paysages forestiers et la conservation des sols," et sur le Thème II, "Services écosystémiques et réduction de la pauvreté." Mardi, les participants se sont réunis, en huit groupes de travail, sur la question des synergies à l'échelon local. Le dernier jour, les délégués ont entendu des présentations, puis ont débattu des conclusions des groupes de travail, ont procédé à des échanges de vues sur la question des synergies entre les points focaux représentant les conventions de Rio, ont discuté du financement des synergies et ont adopté le rapport de l'atelier.

### BREF HISTORIQUE DE LA CCD ET DE L'ATELIER

La Conservation et l'utilisation durable des forêts et des écosystèmes forestiers sont essentiels pour le maintien de la biodiversité, la gestion des changements climatiques, et la lutte contre la désertification. En conséquence de quoi les forêts ont été reconnues comme étant un thème transversal des conventions de Rio, autour duquel, une approche programmatique intégrée pourrait aider à accomplir des résultats synergétiques, dans le cadre de trois instruments: la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique, et la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Des mesures applicables aux forêts sont stipulées par les trois accords.

Emanant de la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'Environnement et le Développement (CNUED), la CCD est la pièce maîtresse des efforts de la communauté internationale de lutte contre la désertification et la dégradation des sols. Adoptée en 1994, la Convention est entrée en vigueur le 26 décembre 1996, et compte actuellement 190 Parties. La CCD reconnaît les aspects

physiques, biologiques et socioéconomiques de la désertification, l'importance de la réorientation du transfert des technologies de manière à le rendre plus en phase avec la demande, et de l'implication des communautés locales dans la lutte contre la désertification et de la dégradation des sols. Au cœur de la CCD il y a l'élaboration de programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux (respectivement, PAN, SASR et PAR) par les gouvernements, en coopération avec les bailleurs de fonds, les communautés locales et les ONG. La CCD comprend des annexes consacrées à la mise en œuvre, qui requièrent que les PAN englobent l'intégration et la gestion des ressources naturelles, y compris les forêts. Les rapports nationaux des Parties à la CCD indiquent que des mesures en faveur des forêts figurent parmi celles qui sont en train d'être prises pour la lutte contre la désertification.

La CDB vise à promouvoir "la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses composantes, et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques." Plusieurs dispositions et activités de la CDB s'appliquent aux forêts. Un programme axé sur la biodiversité forestière a été adopté par la quatrième Conférence des Parties (CdP) de la CDB en 1998. La CdP-5 de la CDB, tenue en 2000, s'est accordée sur un certain nombre de décisions pertinentes aux forêts, y compris l'engagement en faveur d'une approche écosystémique dans le domaine de la conservation et de la coopération avec d'autres organismes internationaux. En 2002, la CdP-6 s'est accordée sur un programme de travail étendu axé sur la biodiversité forestière qui détermine des buts à atteindre, les objectifs à réaliser et les activités à mener dans le cadre de trois éléments: la conservation, l'utilisation durable et le partage des avantages; l'instauration d'un environnement institutionnel et socioéconomique habilitant; et l'information, l'évaluation et le suivi.

L'UNFCCC établit un cadre d'action visant à stabiliser les concentrations atmosphériques des gaz à effet de serre, en vue d'éviter les "interférences anthropiques dangereuses" avec le système climatique. Le Protocole de Kyoto de 1997 de l'UNFCCC engage les pays industrialisés et les pays en transition économique

### DANS CE NUMERO

Bref Historique de l'Atelier . . . . .	1
Compte Rendu de l'Atelier . . . . .	2
Les Exposés et les Débats . . . . .	3
Le Thème I . . . . .	4
Le Thème II . . . . .	5
Plénière de Clôture . . . . .	7
A Suivre d'Ici la CdP-7 de la CCD . . . . .	8

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org>, a été rédigé par Tamilla Gaynutdinova et Stefan Juncurt. Version française: Mongi Gadhouch <mongi@iisd.org>. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service Information de l'IISD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les principaux bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: Le gouvernement des Etats-Unis (à travers le Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales, du département d'Etat américain); le gouvernement du Canada (à travers l'ACDI); l'agence suisse de l'environnement, des forêts et des paysages (SAEFL); le Royaume-Uni (à travers le DFID); le ministère danois des affaires étrangères; le gouvernement allemand (à travers les ministères de l'environnement (BMU) et de la coopération pour le développement (BMZ)); et le ministère néerlandais des affaires étrangères. Un soutien général a été accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2004, par: le PNUE; le gouvernement australien; le ministère fédéral autrichien de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion des eaux; les ministères suédois de l'environnement et des affaires étrangères; le ministère norvégien des affaires étrangères; Swan International, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'IGES), le ministère nippon de l'économie, du commerce et de l'industrie (à travers GISPRI). La version française est financée par le ministère français des affaires étrangères et l'IEPF/OIF. Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IISD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés uniquement dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service d'Information de l'IISD <kimo@iisd.org>, au +1-212-644-0217 ou 212 East 47th St. #21F, New York, NY 10017, USA.



à réaliser des objectifs quantifiés de réduction d'émissions. L'UNFCCC et le Protocole de Kyoto traitent des questions forestières dans le cadre de la suppression, par le biais des puits de fixation du carbone, des gaz à effet de serre de l'atmosphère. Le Protocole reconnaît que les activités liées à l'utilisation des terres, aux changements survenant dans l'utilisation des terres et la foresterie (UTCUTF) peuvent fournir un moyen, efficace du point de vue coût, de lutter contre les changements climatiques, à travers un accroissement de la suppression par puits de fixation de carbone, ou par une réduction des rejets de GES. Il oblige aussi les Parties à mettre en œuvre des programmes et des mesures qui atténuent les changements climatiques ou qui promeuvent l'adaptation aux changements climatiques, comme la promotion de la gestion forestière durable (GFD), l'afforestation et la reforestation.

Les questions des forêts et des écosystèmes forestiers sont également traitées par le Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF), un processus intergouvernemental ayant pour objectif la promotion de la gestion, de la conservation et du développement durable de tous les types de forêts. Les Synergies dans la conservation et l'utilisation durable des forêts sont également demandées dans le cadre du Partenariat de Collaboration sur les Forêts (PCF), un partenariat inter-agences regroupant 14 grandes organisations et institutions et les secrétariats des conventions internationales ayant rapport avec les forêts, qui vise à soutenir le travail du FNUF et de ses pays membres et à améliorer la coopération et la coordination sur les questions forestières.

**LES SYNERGIES:** Les conventions de Rio ont en partage le souci de nombreuses questions liées à l'environnement et au développement durable. Elles contiennent également nombre de thèmes transversaux en termes d'obligations standards, de mesures d'exécution et de besoin de renforcement des capacités. En reconnaissance des fortes possibilités de synergie dans l'élaboration et la mise en application des activités relevant des conventions de Rio, le Groupe de Liaison Mixte (GLM), formé entre les Secrétariats de la CDB, de l'UNFCCC et de la CCD, a été établi en 2001, dans le but d'améliorer la coordination entre les Secrétariats et d'explorer les options offertes pour la coopération future, telles qu'un plan de travail concerté. Le GLM se réunit chaque année. A sa dernière session, le GLM a réitéré que la réalisation des synergies est importante surtout à l'échelon national. L'atelier sur les forêts et les écosystèmes forestiers est une occasion importante pour galvaniser les initiatives de collaboration entre les points focaux nationaux des trois conventions.

La CdP de la CCD a appelé à plusieurs reprises à l'établissement d'une collaboration étroite entre les diverses conventions et autres organismes. La CdP-2 de la CCD en 1998 a demandé au Secrétariat de la CCD de proposer de nouvelles mesures pour l'amélioration de la coopération entre les secrétariats des conventions et pour l'élaboration de mémorandums d'entente avec les secrétariats pertinents (ICCD/COP(2)/L.8). En 1999, la CdP-3 a appelé, dans sa décision concernant le savoir traditionnel (ICCD/COP(3)/L.3), à l'établissement de liens de travail étroits avec les institutions et les synergies pertinentes, notamment à travers l'instauration de liaisons entre les points focaux nationaux des conventions environnementales. La CdP-5, tenue en 2001, a adopté une décision portant sur le renforcement des liens avec d'autres conventions et organisations internationales (ICCD/COP(5)/L.23). A la CdP-6, tenue en 2003, les Parties encouragent le GLM à procéder à la détermination des domaines possibles où des activités concertées pourraient être mises en place, y compris la facilitation des initiatives à l'échelon local. Dans sa décision sur les synergies (ICCD/COP(6)/L.19/Rev.1), la CdP-6 a encouragé les diverses conventions, organisations, agences et institutions internationales pertinentes à saisir les occasions offertes pour la promotion d'initiatives et d'approches fondées sur les synergies, en vue de renforcer leur collaboration avec la CCD. La CdP-6 a accueilli avec satisfaction le programme de travail conjoint sur les terres sub-humides convenu entre la CDB et la CCD. Elle a en outre demandé à la CCD, en collaboration avec le FNUF, l'UNFCCC et la CDB, de promouvoir les activités avec les Pays à Faible Couvert Forestier (PFCF), et a appelé à l'adoption d'une approche conjointe sur les forêts.

Dans ce cadre, le Secrétariat de la CCD a lancé, fin 2000, un programme d'ateliers nationaux consacrés à la synergie. Depuis, des ateliers nationaux ont été tenus dans une sélection de pays en

développement, en vue de stimuler le débat sur les modalités devant encadrer la collaboration entre les diverses parties prenantes dans la mise en œuvre des trois conventions. Les options proposées pour le développement des synergies entre les conventions à l'échelon local ont englobé le secteur forestier.

## COMPTE RENDU DE L'ATELIER

Lundi matin 5 avril 2004, Ervedo Giordano, de l'Université de Tuscia, a souhaité la bienvenue aux participants et souligné l'importance de la création de synergies entre les conventions de Rio en vue d'atténuer les changements climatiques, prévenir les pertes de biodiversité et combattre la désertification.

Paolo Soprano, du ministère italien de l'environnement, a indiqué que le Sommet Mondial pour le Développement Durable (SMDD) a confirmé que les conventions de Rio, et les synergies dans leur mise en œuvre, sont cruciales pour la concrétisation du développement durable. Il a souligné le besoin d'intégrer d'autres conventions, telles que la Convention de Ramsar sur l'Importance Internationale des Zones Humides et la Convention sur les Espèces Migratrices (CEM) dans la mise en place des synergies. Il a souligné la nécessité d'actions concrètes et pratiques et de projets intégrés, appelant les Parties et le GLM à prendre des mesures dans ce sens. Soprano a mis en relief la contribution des conventions de Rio dans la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM), et a souligné le rôle des agences de financement des Nations Unies dans le soutien de la mise en application dans les pays les moins avancés.

Le Secrétaire Exécutif de la CCD, Hama Arba Diallo, a déclaré que l'atelier fournit l'occasion d'explorer la manière dont les synergies peuvent soutenir la mise en œuvre, dans le meilleur intérêt des communautés, à l'échelon local, national, régional et international. Il a signalé que la Commission de la CCD chargée de l'évaluation de la mise en application de la Convention (CEMAC) a procédé à la détermination des actions possibles permettant de prévenir la dégradation des sols, de maintenir le couvert végétal et la biodiversité, et d'aider à atténuer les changements climatiques. Appelant les participants à mettre en œuvre ces options, Diallo a suggéré d'accorder une priorité aux actions qui accablent les préoccupations des trois conventions à la fois, dans l'élaboration des stratégies et des plans d'action nationaux de la biodiversité, des programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA) de l'UNFCCC et des PAN de la lutte contre la désertification.

Le Secrétaire Exécutif de la CDB, Hamdallah Zedan, a décrit les décisions de la CdP-7 de la CDB concernant la collaboration entre les conventions de Rio, et a souligné le besoin de surmonter les limites auto-imposées et d'apprendre les uns des autres. Il a expliqué que les barrières entravant la mise en œuvre effective à l'échelon national sont souvent liées à des régimes inadéquats d'utilisation des terres et au manque d'intégration intersectorielle, et a suggéré que l'atelier procède à la détermination des obstacles et des défis posés à l'intégration des programmes des conventions, ainsi que des domaines de nouvelles synergies. Zedan a recommandé que l'atelier soit guidé par les concepts d'intégration et de collaboration qui sous-tendent l'approche écosystémique de la CDB, et que les secrétariats des conventions de Rio veillent non pas seulement à faciliter, mais également à participer dans ce processus.

Zedan a suggéré que la coordination et la collaboration à l'échelon national s'inspirent des expériences vécues dans le cadre des activités de coordination en cours, menées par les secrétariats des conventions de Rio, y compris la tenue de réunions régulières du GLM, la facilitation de l'accès aux bases de données et l'élaboration de calendriers concertés, la coordination des activités de sensibilisation et de conscientisation du public, et l'élaboration de propositions et plans de travail conjoints. Il a souligné que la collaboration nationale est une occasion d'utiliser les ressources disponibles de manière plus efficace et de faire en sorte que le financement soit plus accessible. Zedan a également recommandé que les préoccupations de biodiversité soient intégrées dans les activités de planification et de mise en application, menées par d'autres conventions et que l'atelier émette des recommandations spécifiques pour la coordination des actions axées sur les forêts.



Dennis Tirpak, de l'UNFCCC, intervenant au nom du Secrétaire exécutif de l'UNFCCC Joke Waller-Hunter, a réitéré le besoin d'une coopération entre les conventions de Rio qui en sont toutes au stade de la mise en œuvre. Rappelant l'atelier de l'UNFCCC sur les synergies et la coopération avec d'autres conventions, tenu en 2003, il a fait part de son espoir de voir l'atelier dégager les données et déterminer les options devant être apportées à l'attention de la prochaine CdP de l'UNFCCC. Il a en outre encouragé l'apprentissage des enseignements tirés des différentes cultures et des histoires de réussite, en vue de s'assurer de la survie des forêts.

Giancarlo Gabbianelli, Maire de Viterbo, a souhaité aux participants la bienvenue à Viterbe, soulignant que pour beaucoup de monde, l'utilisation durable des ressources naturelles constitue une priorité, et a fait part de son espoir de voir l'atelier ne pas se contenter de rendre compte de la situation actuelle, mais également de fournir des réponses aux problèmes posés.

Les participants ont élu par acclamation Riccardo Valentini, de l'Université de Tuscia, et Alfred Oteng-Yeboah, Président de l'Organe Subsidaire de la CDB chargé de fournir des Avis Scientifiques, Techniques et Technologiques (OSASTT), Coprésidents de l'atelier. Le Coprésident Valentini a déclaré que l'atelier apportera son soutien à l'échange d'expériences entre les points focaux nationaux et aux discussions autour de l'approche verticale de haut en bas devant être adoptée en matière de synergie, à l'échelon local.

Le présent compte rendu résume les débats de l'atelier menés en plénière et dans les groupes de travail et est organisé dans l'ordre des thèmes de l'atelier: Thème I, "Potentiel des synergies à travers la gestion des paysages forestiers et la conservation des sols" et, Thème II, "Services écosystémiques et réduction de la pauvreté." Mardi 6 avril, les participants se sont réunis dans huit groupes de travail consacrés à la question des synergies à l'échelon local. Les groupes de travail sur le Thème I ont planché sur: la prévention et l'atténuation des menaces posées aux forêts et aux écosystèmes forestiers; la restauration des paysages forestiers; la gestion forestière durable; et l'amélioration de l'environnement habitant. Les groupes de travail sur le Thème II, se sont penchés sur: les moyens de vivre durables et les ressources forestières; l'accès et le partage des avantages offerts par les forêts et les ressources génétiques; l'application des technologies appropriées; et les connaissances liées aux forêts.

Dans le cadre de leurs sujets respectifs, les groupes de travail ont procédé à l'examen des thèmes suivants: les principaux éléments sur lesquels une synergie effective peut être édiflée et traduite en actions concrètes, à l'échelon local, l'impact mondial de ces actions; les indicateurs pour l'évaluation des projets axés sur les forêts, en termes de leur potentiel de synergie; les mécanismes de facilitation de la mise en œuvre des options politiques retenues pour les forêts et les écosystèmes forestiers, tant à l'échelon local qu'à l'échelle internationale; et les leçons apprises dans le cadre de la réalisation des synergies à l'échelon local, les domaines concernés par l'amélioration de la coopération entre les points focaux, et la contribution d'un environnement international habilitant, au renforcement des synergies à l'échelon local.

**NDLR:** Le Bulletin des Négociations de la terre a couvert les groupes de travail sur le Thème I, consacrés à la restauration des paysages forestiers et à l'amélioration de l'environnement habitant et les groupes de travail sur le Thème II, consacrés aux moyens de vivre durables et à l'accès aux ressources forestières et au partage des avantages offerts par les forêts et les ressources génétiques. La Couverture des autres groupes de travail est limitée aux résumés des modérateurs de ces groupes, présentés en plénière, mercredi.

## LES EXPOSES ET LES DEBATS

Lundi, en plénière, Ndegwa Ndiang'ui, de la CCD, a mis en relief les décisions de la CdP de la CCD concernant les synergies et la coopération avec d'autres conventions, en particulier, dans le domaine de la catalyse du dialogue aux échelons national et local, et la détermination des domaines d'intérêts convergents des conventions. Il a présenté un rapport sur les résultats du programme d'ateliers nationaux de la CCD sur les synergies, qui a mis en exergue le besoin d'un soutien en faveur des capacités locales, de souplesse, et d'une coopération accrue entre les secrétariats des conventions, et a insisté sur le rôle du GLM dans la création des synergies et de liens de travail étroits entre les conventions. Il a

appelé les points focaux nationaux à toucher l'échelon local et à créer des liens de travail étroits, y compris avec les correspondants du FEM.

Jo Mulongoy, de la CDB, a décrit les principaux traits de la CDB, relatifs à la synergie, et a mis en relief l'approche écosystémique, en tant que cadre d'action primordial, relevant de la Convention. Il a indiqué que l'objectif consistant à réduire de manière importante le taux actuel des pertes de biodiversité, d'ici 2010, fournit une plate-forme pour les synergies et aide à créer le cadre nécessaire au suivi et à l'établissement des rapports, et focalise les actions des divers acteurs. Mulongoy a mis en relief les activités du Secrétariat de la CDB, dans le domaine des synergies avec les conventions de Rio et autres accords liés à la biodiversité, notamment la CMS, la Convention de Ramsar, la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Menacées d'Extinction (CITES), et la Convention pour la Protection du Patrimoine Mondial. Il a mis en exergue les conclusions de l'atelier de la CDB, tenu en 2003 à Marrakech, qui a fait ressortir, entre autres, le besoin de faciliter et d'assurer le suivi des réunions axées sur la question des synergies. Il a également indiqué que les recommandations reçues en réponse au questionnaire concernant les synergies, envoyé par la CDB dans le cadre des préparatifs de cet atelier, seront compilées par le GLM. Mulongoy a recommandé: l'intégration des synergies dans les plans d'action et les programmes nationaux; la mise en place de structures horizontales et verticales pour promouvoir la coopération et la collaboration; la création de modèles institutionnels indicatifs du soutien des synergies; et l'utilisation des opportunités de synergie, offertes par le programme pour la biodiversité forestière.

Kanta Kumari, du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM), a parlé de la portée relative au soutien des synergies dans la gestion des forêts et des paysages, dans le cadre du FEM. Elle a indiqué que les synergies sont importantes pour la sauvegarde des investissements, l'amélioration des interconnexions entre les questions internationales et les priorités nationales, et l'amélioration du rapport coût-efficacité des activités de mise en œuvre. Kumari a expliqué comment le programme opérationnel du FEM pour la biodiversité forestière, les PANA et l'Auto-évaluation des Capacités Nationales (AECN), peuvent apporter un appui aux synergies dans la mise en œuvre des différentes étapes de l'utilisation des sols forestiers et de la conversion. Elle a souligné que la portée des synergies est encore limitée par le manque de données, de prise de conscience, d'expertise, de capacités et de coordination. Dennis Tirpak, du Secrétariat de l'UNFCCC, a donné un aperçu sur les dispositions relatives aux forêts, figurant dans l'UNFCCC et le Protocole de Kyoto. Il a souligné que le Protocole de Kyoto encourage les activités d'afforestation, de reforestation et de gestion forestière, ainsi que les projets utilisant la biomasse comme énergie renouvelable. Au sujet des dispositions concernant l'élaboration des rapports et l'évaluation, il a déclaré que le progrès enregistré dans le domaine de la collecte des données concernant les émissions anthropiques de gaz à effet de serre et les suppressions au moyen des puits de fixation du secteur des UTCUTF, fournit une plate-forme importante pour l'amélioration des prises de décision. Tirpak a également mis en relief la priorité attachée à l'adaptation aux effets des changements climatiques, et a indiqué que l'Organe Subsidaire de l'UNFCCC chargé de fournir des Avis Scientifiques et Techniques (OSAST) appuie fortement la collaboration avec d'autres processus, mettant en exergue la participation de l'UNFCCC au sein du GLM, du FNUF et du PCF, et sa coopération avec la FAO dans le domaine de l'établissement des rapports, des données forestières et des modèles d'adaptation. Il a indiqué que les questions actuelles et futures devant être considérées par l'UNFCCC, ont trait: aux petits projets d'afforestation et de reforestation dans les pays en développement, aux produits ligneux récoltés, et au futur traitement des forêts et des puits de fixation du carbone.

**LES DISCUSSIONS PLENIERES:** Un participant a souligné le besoin d'une notion claire des synergies, et des critères et des indicateurs qui s'y rapportent, faisant part de ses réserves concernant les domaines qui manquent de régulation appropriée, comme celui du savoir traditionnel local. Il a également mis en relief la nécessité de traiter la question de l'accès et du partage des avantages (APA) relatifs aux services et produits forestiers et d'améliorer l'accès aux marchés au niveau international. Un autre



participant a proposé qu'un groupe d'experts issus des organes subsidiaires des conventions, élabore un plan d'action concerté axé sur les synergies. Mettant en garde contre la duplication des travaux, au nom de la synergie, un participant a souligné le besoin de procéder à la détermination: des préoccupations qui n'ont pas été traitées par les conventions existantes; les domaines et les niveaux dans lesquels les synergies sont requises; et, les zones de chevauchement et les zones de contradiction entre les conventions. Des Participants ont également fait noter que la synergie requiert une volonté politique, un consensus politique et des capacités de mise en œuvre, l'un d'eux proposant que le GLM implique des représentants du FNUF et d'autres institutions liées aux forêts, et élabore des directives concernant l'établissement de commissions nationales sur les synergies et la fourniture d'une formation.

### **THEME I: POTENTIEL DES SYNERGIES A TRAVERS LA GESTION DES PAYSAGES FORESTIERS ET LA CONSERVATION DES SOLS**

Le Thème I a été introduit dans les exposés et les études de cas soumis par les pays et dans les discussions menées en plénière, lundi. Mardi matin, les participants se sont réunis en quatre groupes de travail pour débattre: de la prévention et de l'atténuation des menaces posées aux forêts et des écosystèmes forestiers; de la restauration des paysages forestiers; de la gestion forestière durable (GFD); et de l'amélioration de l'environnement habitant. Les conclusions des groupes de travail ont été présentées, en plénière, mercredi, par les modérateurs des groupes.

**LES EXPOSES ET LES DEBATS PLENIERS:** Michael Martin, de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), a parlé des perspectives régionales ayant trait aux forêts. Il a parlé du Dispositif d'Echange autour du Programme Forestier National, un dialogue politique dynamique continu axé sur les forêts et englobant les questions d'environnement et de développement, comme étant un cadre utile pour les synergies, et a souligné l'importance du PCF pour l'amélioration de la coopération et la coordination dans le domaine des questions forestières. Il a également mis en exergue: le rôle des commissions forestières régionales de la FAO dans la facilitation des échanges d'information et de la collaboration régionale; les résultats des études de cas de la FAO concernant le rôle des forêts plantées; le travail de la FAO dans les PFCF; et l'importance de l'Evaluation des Ressources Forestières Mondiales (ERFM). Il a conclu que la collaboration est déjà en cours, y compris au niveau des paysages, et a appelé à l'utilisation du potentiel de coopération entre les commissions forestières régionales de la FAO et les conventions de Rio.

Elisabeth Barsk-Rundquist, du FNUF, a donné un aperçu sur le dialogue international sur les forêts, mettant en relief le rôle du FNUF dans l'élaboration des politiques forestières internationales et dans la mise en œuvre des propositions d'action du Groupe Intergouvernemental sur les Forêts (GIF) et du Forum Intergouvernemental sur les Forêts (FIF) (Proposition d'action des GIF/FIF). Elle a déclaré que le FNUF est directement lié à l'agenda plus large du développement durable et qu'il est unique dans sa portée exhaustive, son adhésion universelle et sa coordination des activités forestières via le PCF. Barsk-Rundquist a mis en exergue le Groupe de Travail du PCF chargé de la Rationalisation des Rapports ayant trait aux Forêts et ses travaux visant à l'harmonisation et à la réduction des rapports, y compris la facilitation de l'accès aux données forestières nationales, à travers un portail basé sur le web.

Elle a indiqué que les synergies entre le FNUF et les conventions de Rio englobent: l'examen des liens entre les Propositions d'action des IPF/IFF et les travaux de la CDB sur la biodiversité forestière; le traitement des besoins particuliers des PFCF; et, la collaboration sur les questions ayant trait à l'adaptation et à l'atténuation des changements climatiques. Notant l'importance d'autres instruments juridiques contraignants, y compris l'Accord International sur les Bois Tropicaux (AIBT), la CITES et la Convention de Ramsar, Barsk-Rundquist a fait part de son espoir de voir l'atelier être de valeur pour les travaux du Groupe Spécial d'Experts du FNUF chargé de la Considération des Paramètres du Mandat d'Elaboration du Cadre Juridique devant régir tous les Types de Forêts.

Brent Swallow, du Centre International de l'Agroforesterie (ICRAF), a présenté des études de cas portant sur trois bassins hydrographiques en Indonésie, en Thaïlande et au Kenya, qui ont

démontré le potentiel de l'agroforesterie de remplir, dans des conditions spécifiques, des fonctions de conservation des bassins versants et des sols, et a mis en relief, entre autres, les effets à long terme de la conversion des sols forestiers dans d'autres utilisations et les liens entre les activités des agriculteurs et les conditions des bassins hydrographiques et la qualité des sols.

Johann Goldammer, du Centre international du Suivi des Feux Forestiers, a parlé des menaces actuelles posées aux écosystèmes forestiers à travers les feux spontanés, et a cité l'utilisation du feu dans la conversion des terres forestières, le surpâturage, l'absence de régénération naturelle et l'accumulation de la biomasse combustible, comme constituant le principal motif de l'augmentation du nombre de feux forestiers spontanés dans le monde. Il a mis en exergue les effets nocifs des feux dans les écosystèmes inadaptés des forêts pluvieuses, les effets négatifs de la pollution par la fumée et le nombre élevé de catastrophes non déclarées en Amérique du Sud et en Russie. Goldammer a souligné, entre autres, le besoin de bâtir des capacités en matière de gestion des feux, de traiter le problème de l'accumulation de la biomasse, de mettre au point des technologies de suivi, et de renforcer la gestion communautaire des feux.

**Les Etudes de Cas des Pays:** Sen Wang, du Service forestier canadien, a présenté les expériences vécues par la Chine dans le cadre du traitement de la dégradation environnementale et de ses efforts visant à élaborer une approche intégrée, inter-sectorielle et bio-régionale dans la mise en œuvre des conventions de Rio. Il a mis en relief la création de réseaux forestiers et la conversion des terres marginales en forêts, comme moyen de réaliser un équilibre entre la restauration écologique, la conservation et la réduction de la pauvreté.

Andrea Vannini, Italie, a présenté un projet pilote de forêts urbaines, devant être mené dans le cadre du programme de coopération bilatérale entre l'Italie et l'Algérie, à titre d'exemple de la manière dont les actions de reforestation peuvent contribuer à la réalisations des visées des conventions de Rio.

**Le Débat:** Le représentant de l'Union Internationale des Organisations de Recherche Forestière (UIORF) a indiqué que les synergies entre les conventions requièrent l'harmonisation des terminologies et a mis en relief la base de données de l'UIORF concernant la terminologie relative aux forêts. Un participant a mis en exergue le soutien de l'Italie en faveur des efforts de la reforestation et de la lutte contre la déforestation dans les PFCF, et a plaidé pour la création d'un groupe de travail permanent entre les points focaux nationaux des conventions.

**LES GROUPES DE TRAVAIL: Prévention et Atténuation des Menaces Posées aux Forêts et aux Ecosystèmes Forestiers:** Modéré par Marina Stadthagen Icaza (Nicaragua), ce groupe de travail a procédé à l'examen des menaces posées aux forêts et aux écosystèmes forestiers qui présentent des obstacles à la concrétisation des objectifs des conventions et qui devraient être traités en synergie. Le groupe a identifié, comme menaces importantes et comme domaines convenant aux approches fondées sur les synergies: la déforestation, la fragmentation et la conversion des terres forestières à d'autres utilisations; les feux forestiers et la gestion des feux; les pertes subies par la biodiversité forestière; les changements climatiques; et la dégradation des terres.

Au sujet de la gestion des feux, le groupe a suggéré la dissémination des directives de l'OIBT concernant la gestion des feux, la mise en place de systèmes d'alerte précoce mondiaux, régionaux et locaux, la gestion communautaire des feux et la création des capacités. Le groupe a également suggéré: l'échange d'informations; les inventaires forestiers nationaux; la promotion des énergies forestières renouvelables; et la recherche sur la vulnérabilité et sur les capacités d'adaptation des écosystèmes, comme moyen d'amélioration des synergies. Les recommandations faites par le groupe ont englobé: un groupe de travail chargé de la facilitation de l'établissement des rapports; les critères et les indicateurs permettant de mesurer la réussite du travail mené en synergie; une meilleure coordination et communication entre les points focaux nationaux; et l'élaboration concertée de la documentation et des plans d'action, l'harmonisation des politiques, l'amélioration de la prise de conscience et le renforcement des capacités.

**Restauration des Paysages Forestiers (RPF):** Au cours de cette session, modérée par Catherine Okotiko (Cameroun), les participants ont entendu un exposé présenté par les représentants de



l'UICN, concernant la contribution de la RPF et du Partenariat Mondial pour la RPF dans la mise en application des conventions de Rio. Les participants ont également partagé les enseignements tirés des expériences nationales et des études de cas de la FAO. Quelques participants, citant leurs exemples nationaux dans l'aplatissement de ces contraintes à travers l'adoption de stratégies d'occupation des sols et la mise en place de commissions inter-agences nationales, ont affirmé que les mécanismes nécessaires aux synergies existent déjà. En réponse, d'autres participants ont souligné les décalages des contextes nationaux, et ont mis en relief le manque de volonté politique et de structures institutionnelles appropriées pour la coopération et la communication dans les pays en développement. Plusieurs délégués ont suggéré de concentrer le débat sur la mise en œuvre de mesures de terrain. Le groupe a identifié, entre autres, comme éléments et mécanismes favorisant la création de synergies et la mise en application des politiques: les droits fonciers, les programmes forestiers nationaux, la participation communautaire, les projets de RPF, et des niveaux de financement adéquats, soulignant le besoin de susciter la volonté politique nécessaire à la création des synergies. Au sujet des indicateurs, le groupe a suggéré d'élaborer des listes récapitulatives pour l'évaluation du potentiel synergétique des projets.

Le groupe a recommandé, entre autres:

- la promotion des histoires de réussite;
- l'amélioration de la structure institutionnelle pour la coopération à l'échelon local;
- l'exploration d'opportunités de projets pilotes;
- l'utilisation du potentiel des petits projets inscrits dans le cadre du MDP du Protocole de Kyoto; et qu'à l'échelon national, aucun projet de restauration ou de mise en valeur ne devrait être approuvé, qu'à moins d'avoir des avantages en matière de synergie.

**La Gestion Forestière Durable (GDF):** Ce groupe de travail, modéré par Samsudin Musa (Malaisie), a traité des synergies potentielles dans le domaine de la GDF, mettant en relief son rôle particulier pour la création de synergies dans la mise en œuvre des trois conventions. Le groupe a reconnu la contribution apportée par le PCF, le FNUF et d'autres initiatives bilatérales et nationales, dans les synergies. Le groupe a déterminé le principal domaine de synergie dans la GDF, y compris la préservation et l'accroissement des stocks de carbone, la préservation et le maintien de la fertilité des sols et le maintien de la qualité de l'eau. Le groupe a également débattu du besoin d'améliorer la communication entre les points focaux des conventions de Rio et du FNUF, de disséminer l'information à travers les secrétariats des conventions, et d'élaborer un système de critères et d'indicateurs axé sur la valeur synergétique des projets de GDF. Les participants ont décidé de demander au GLM, au PCF, au FNUF et à la FAO, de considérer l'élaboration d'un mécanisme pour la présentation des études de cas démontrant une haute valeur synergétique.

**Amélioration de l'Environnement Habitant:** Ce groupe de travail, présidé par Alfredo Guillet (Italie), a encouragé la mise en place de moyens d'intégration pratiques, allant au-delà de la communication, tels que des agences de coordination nationales, des mécanismes d'échanges permettant l'accès à des données structurées concernant les synergies, la coordination des points focaux nationaux et la mise en place de projets synergétiques. Plusieurs participants ont appelé à l'adoption de stratégies nationales complètes, fondées sur le Plan de Mise en Application de Johannesburg.

Les participants ont proposé de procéder à l'évaluation des expériences nationales dans le domaine des synergies, et à la détermination de la manière dont les projets intégrés et les partenariats sont montés, en vue d'évaluer le rôle de l'environnement habitant. Il ont également débattu du point de savoir si les pays donateurs et les agences donatrices devaient être impliqués dans la mise en place d'environnements habitants à l'échelle nationale, plusieurs d'entre eux soulignant que leur influence devait être limitée et que les formats d'expression des besoins des projets, avaient besoin d'être plus souples.

Comme obstacles importants posés aux synergies, le groupe a identifié le manque: de communication et d'échange d'information, de considération des objectifs des conventions dans les décisions politiques, et de coopération entre les agences de négociation et les

agences d'exécution. Au sujet de l'échange d'information, le groupe a recommandé, entre autres: la tenue de forums et d'ateliers nationaux basés sur une communication pré-réunion structurée entre les points focaux nationaux, et l'élaboration d'une documentation intégrée, consacrée aux points de l'ordre du jour, ayant trait aux synergies, en vue de permettre les transferts de données. Au sujet de l'élaboration des stratégies nationales, les mesures recommandées ont englobé: l'élaboration participative et l'intégration des objectifs des conventions dans d'autres stratégies nationales, telles que celle de l'éradication de la pauvreté.

## **THEME II: LES SERVICES ECOSYSTEMIQUES ET LA REDUCTION DE LA PAUVRETE**

Le Thème II a été introduit dans le cadre des exposés, des études de cas et des discussions menées en Plénière, lundi. Mardi après-midi, les participants se sont réunis en quatre sessions de groupe de travail pour procéder à l'examen des thèmes suivants: les moyens de vivre durables et ressources forestières; l'APA et les ressources génétiques forestières; l'application des technologies appropriées; et le savoir ayant trait aux forêts. Les résultats des sessions de groupe de travail ont été présentés par les modérateurs des groupes, à la Plénière, mercredi.

### **LES EXPOSES ET LES DEBATS DE LA PLENIERE:**

Lundi, au cours de la Plénière, Philippe Mayaux, de l'Institute for Environment and Sustainability, a parlé du rôle potentiel des forêts dans l'adaptation aux, et l'atténuation des, changements climatiques, et a expliqué la manière dont les techniques basées sur la télédétection permettent le suivi opérationnel des dynamiques forestières, notamment de l'évolution des tendances de la déforestation. Il a souligné le besoin d'une approche holiste dans l'implication des populations locales et de tous les secteurs ayant rapport avec les forêts et de mesures incitatives en faveur de la protection des forêts primaires et de la GFD.

Daniel Murdiyarto, du Centre International pour la Recherche Forestière (CIFOR), a parlé du rôle des forêts et des écosystèmes forestiers dans la réduction de la pauvreté, mettant en relief la nécessité, entre autres, de simplifier les procédures régissant l'ouverture de nouveaux marchés pour les services environnementaux fournis par les écosystèmes forestiers et de réduire les coûts de transaction de l'élaboration et du suivi des projets. Il a également parlé des avantages environnementaux et sociaux fournis par la gestion communautaire des paysages, soulignant l'amélioration des moyens de vivre, la reconnaissance du savoir local, et le renforcement des positions de négociation des communautés. Il a également signalé la réalisation de compromis entre les diverses options disponibles dans le cadre de l'utilisation des terres.

Jean-Laurent Pfund, de l'organisation 'Intercooperation', a présenté les résultats d'un atelier tenu en 2004, au Costa Rica, sous les thèmes de l'adaptation aux changements climatiques, des moyens de vivre durables et de la diversité biologique. Il a rapporté que l'atelier a fait ressortir, entre autres, que les conventions nécessitent une amélioration de la communication de leurs objectifs, aux différentes audiences et la promotion des communautés locales.

Carole Saint-Laurent, de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), a présenté la RPF, un processus de recouvrement de l'intégrité écologique et d'amélioration du bien-être humain dans les paysages déboisés ou dégradés, qui vise à restaurer la fonctionnalité des écosystèmes, comme étant une approche synergétique de la mise en œuvre des conventions de Rio. Elle a expliqué que chacune des trois conventions vise à la mise en valeur, à la restauration et à la conservation des écosystèmes, requiert la participation des parties prenantes et vise à soutenir l'éradication de la pauvreté. Décrivant les grandes lignes des techniques et des avantages de la RPF, elle a démontré que cette dernière donne lieu à des compromis équitables en matière d'utilisation des terres, tout en restaurant les fonctions des écosystèmes.

Rose Askew, du Centre d'Edinburgh pour la gestion du Carbone (ECCM), a déclaré que l'ECCM vise à établir des liens entre gouvernement, secteur du commerce et de l'industrie et institutions internationales, pour la mise en place d'actions intégrées portant sur les objectifs des trois conventions. Elle a souligné que, souvent, le secteur privé ne s'engage pas dans l'échange des droits d'émission de carbone, parce qu'il le juge onéreux, difficile et incertain. Elle a présenté plusieurs exemples de projets forestiers compensatoires



impliquant des entreprises et des agriculteurs, en mettant en exergue la nécessité de promouvoir et de communiquer les objectifs de ces projets.

Octavio Pérez Pardo (Argentine) a parlé des approches basées sur les synergies entre les conventions, adoptées par son pays. Soulignant que les synergies devraient être guidées par les besoins à l'échelon local, il a décrit le programme de lutte contre la désertification par le biais d'un reboisement utilisant des espèces locales. Pardo a expliqué que le programme contribue non seulement à la conservation de la biodiversité et à la protection contre les changements climatiques, mais également à la création d'emplois et à l'élévation de la valeur des terres réhabilitées. Il a suggéré de se focaliser sur les mécanismes d'échange d'information entre les conventions et a recommandé d'élaborer des indicateurs pour l'évaluation des effets synergétiques des projets.

**Les Etudes de Cas des Pays:** Anders Portin (Finlande) a retracé l'histoire de la mise en place de la politique forestière, en Finlande, signalant que l'implication des propriétaires forestiers dans l'élaboration de cette politique a aidé au traitement des problèmes de pauvreté et de maintien des services écosystémiques. Il a parlé aussi du Programme Forestier National de la Finlande, d'ici 2010, à titre d'exemple d'un plan d'action intersectoriel, holiste et à long terme, qui se trouve intégré dans les stratégies ayant trait aux changements climatiques, à la biodiversité et au développement durable.

**Le Débat:** Dans ses commentaires sur les études de cas présentées, un participant a recommandé que le groupe de travail traite l'importante contribution des ONG de base. Le représentant d'un pays industrialisé a posé la question de savoir qui décidera des crédits de carbone obtenus à travers les programmes de conservation de la biodiversité, entrepris par les pauvres dans les pays en développement. Diallo a déclaré qu'il existe déjà des opportunités d'actions concrètes pour la protection et l'amélioration des moyens de vivre, et a appelé les organisations internationales et les ONG à utiliser ces opportunités et à mener des travaux concrets dans les pays en développement. Un participant a déclaré que les PAN sont un outil important pour la création des synergies, et a appelé à la création de capacités en matière de synergies dans les pays qui sont actuellement en train d'élaborer leurs PAN. Les participants ont également procédé à un échange de des expériences vécues dans le domaine de la RPF, dans leurs pays, certains d'entre eux évoquant la possibilité de développer la RPF dans le cadre du MDP, et ont souligné que les synergies entre l'UNFCCC et la CDB sont très importantes.

**LES GROUPES DE TRAVAIL: Moyens de Vivre Durables et Ressources Forestières:** Ce groupe de travail était facilité par Paulo Yoshio Kageyama, (Brésil). Les Participants ont souligné l'importance de l'approche centrée sur l'être humain, dans la mise en œuvre des conventions de Rio, retenue comme un élément crucial de la réalisation des moyens de vivre durables. Au sujet des éléments nécessaires à l'édification des synergies, le groupe a appelé, entre autres: à la détermination des domaines thématiques et géographiques des conventions, à l'évaluation des manières dont les trois conventions traitent la question des moyens de vivre durables, et à l'élaboration de critères de suivi ou d'évaluation des projets, sur la base des options politiques nationales.

Au sujet des mécanismes de mise en œuvre des politiques forestières, les participants ont souligné l'importance de:

- l'utilisation d'une approche de bas en haut, dans l'édification des synergies entre les conventions;
- la promotion d'activités pro-pauvres à travers les petits projets;
- l'intégration des objectifs des conventions dans les stratégies locales de développement durable;
- la considération des questions de régime foncier et des dispositions de la CDB concernant l'utilisation des forêts et les droits des populations autochtones; et
- la création des capacités des communautés autochtones et locales.

Au sujet des ressources nécessaires aux synergies, le groupe a souligné l'importance, entre autres, de la promotion de nouveaux marchés transparents, pour les services environnementaux, accessibles aux acteurs locaux. Les Participants ont également recommandé:

- l'élaboration de recommandations et d'études de cas ciblées,

sur les synergies créées par quelques gouvernements aux échelons national et régional;

- l'implication du secteur privé dans les solutions synergétiques et l'exploration du potentiel des partenariats techniques axés sur le renforcement des capacités des acteurs locaux;
- l'amélioration de l'accès des communautés locales aux marchés communs;
- le renforcement des capacités d'entreprise des points focaux;
- l'examen du problème de l'affectation de paiements pour les services fournis par les ressources naturelles lorsqu'il n'y a pas de droits de propriété clairement définis; et
- l'utilisation du potentiel des PFN en tant que mécanisme de coordination des options politiques.

**L'Accès aux, et le Partage des Avantages des, Forêts et Ressources Génétiques (APA):** David Hafashimana (Ouganda) a décrit la manière dont le thème de l'APA est traité dans le cadre de la CDB, mettant en exergue les questions ayant trait à la législation nationale et ses liens avec les droits d'accès et de propriété, la conscientisation des parties prenantes et les droits communautaires avec les dispositions internationales relatives à la conservation. Plusieurs participants ont suggéré de traiter la contribution potentielle de la CCD et de l'UNFCCC aux objectifs ayant trait à l'APA, du programme de travail de la CDB consacré à la biodiversité forestière. D'autres ont demandé l'élargissement du débat de manière à y inclure l'APA pour tous les produits forestiers, et des mesures favorisant l'échange d'information. Un participant a mentionné que l'APA fournit des incitations en faveur de la conservation. Un autre a souligné le besoin de traiter les pratiques de gestion non viables, découlant de l'inadéquation de la réglementation régissant l'accès. Les participants ont également souligné le besoin de renforcer les cadres juridiques de l'APA régissant les questions d'intérêt commun aux trois conventions. D'autres ont mis en garde contre des conflits éventuels avec le droit commercial international et les droits souverains des Parties.

Au sujet de la stimulation de l'afforestation et de la reforestation par l'APA, le groupe a recommandé:

- le soutien des actions concrètes entreprises à l'échelon local;
- l'amélioration de la prise de conscience;
- l'établissement des priorités;
- l'implication des points focaux nationaux;
- l'élaboration d'indicateurs à l'échelle nationale; et
- le soutien à travers l'environnement international.

Parmi d'autres éléments relatifs aux synergies potentielles: les avantages financiers de l'APA, qui peuvent être investis dans la conservation; la GFD; et la gestion non viable due à des systèmes d'APA mal définis. Comme mécanisme de mise en œuvre, le groupe a suggéré, entre autres, le renforcement des capacités et la collaboration entre les points focaux nationaux et les diverses institutions chargées de la mise en application des conventions à l'échelon local, et l'échange d'information et la conscientisation du public, appuyés par la mise en place d'un mécanisme d'échange.

**L'Application des Technologies Appropriées:** Modéré par Desh Deepak Verma (Inde), ce groupe s'est penché sur les domaines de synergie ayant trait à l'application des technologies appropriées, en se focalisant sur les technologies de captage des eaux, pour la lutte contre la dégradation des sols. Les participants ont élaboré une matrice englobant les éléments relatifs aux domaines synergétiques suivants:

- la biomasse pour l'énergie;
- l'afforestation, la reforestation et la conversion des forêts;
- le captage des eaux pour la reforestation des terres sèches;
- le conditionnement des sols;
- les technologies de labourage, pour la fixation du carbone dans les sols;
- la gestion intégrée de l'eau et de l'énergie; et
- l'agriculture animale.

Dans chacun de ces domaines thématiques, les participants ont suggéré, pour encourager l'innovation, le transfert des technologies et le renforcement des capacités, un certain nombre d'activités spécifiques dont, entre autres:

- la recherche et le développement;
- l'utilisation des mécanismes de marché et des technologies d'information;
- l'éducation, la vulgarisation et le travail sur le terrain; et



- le développement intégré et l'application de pratiques de gestion durable, comme la gestion forestière durable.
- Les Savoirs ayant trait aux Forêts:** Modéré par John Parrotta (Etats-Unis), ce groupe a procédé à l'examen des liens entre les savoirs traditionnels et les connaissances scientifiques et du besoin de trouver un langage commun entre eux. S'agissant des éléments pour l'exercice des synergies, le groupe a souligné:
- les travaux de la CDB et de la CCD sur les savoirs traditionnels;
  - la question transversale de la disponibilité des ressources;
  - l'importance des ONG pour la préservation des savoirs traditionnels;
  - le potentiel inexploité de l'intégration des savoirs scientifiques et traditionnels dans les projets menés dans le cadre des conventions; et
  - le potentiel d'une gestion communautaire adaptative menée par les communautés autochtones et locales.
- Les participants ont recommandé:
- la création de systèmes de documentation des savoirs traditionnels et la revue et le développement de la législation à l'échelon local;
  - l'utilisation des processus existants, tels que le FNUF, le PCF, la FAO et les PFN, comme plate-forme et mécanismes de synergie;
  - l'élaboration et la promotion de systèmes de collecte d'information, en particulier sur les savoirs traditionnels dans les PFCF; et
  - le soutien de l'intégration des savoirs traditionnels et scientifiques pour le développement de projets synergétiques, en particulier pour les cas de feux spontanés non gérés.

#### LA PLENIERE DE CLOTURE

En plénière, mercredi, les participants ont débattu des résultats des groupes de travail, présentés par les modérateurs de ces mêmes groupes, ont entendu un échange de vue sur les synergies entre les points focaux nationaux des trois conventions de Rio, et procédé à l'examen du rapport de l'atelier.

**PRESENTATION ET DISCUSSION DES RESULTATS DES GROUPES DE TRAVAIL:** Commentant les rapports des modérateurs, les participants ont souligné que les résultats des sessions des groupes de travail ne peuvent pas être analysés en détail durant l'atelier, et que par conséquent ils devraient être considérés comme étant des matériaux d'information générale, et non des recommandations des ateliers. Un participant a suggéré que davantage d'ateliers sur le thème des synergies soient organisés. Un autre participant a suggéré de faire des recommandations de l'atelier, la cible des CdPs des conventions de Rio. Diallo a expliqué que l'atelier devrait faciliter le débat autour des synergies dans les contextes régional et national et devrait se focaliser sur les actions à l'échelon local. Plusieurs participants ont souligné que les conclusions de l'atelier devraient souligner le besoin de capitaliser sur les initiatives et les processus internationaux existants et d'éviter la duplication des efforts. Au sujet de la suggestion de mener une nouvelle étude sur la question des synergies, les participants ont mis en garde contre la duplication des organes travaillant actuellement sur la question des interconnexions entre les conventions.

Au sujet de la RPF, les participants ont réitéré, entre autres, l'importance de l'évaluation des effets synergétiques des projets existants et planifiés et de la création de forums de communication. Au sujet des environnements habilitants, les participants ont mis en exergue, entre autres: le besoin d'utiliser, par delà le mécanisme d'échange de la CDB, tous les mécanismes d'information disponibles; le mandat limité du GLM; et le fait que les arrangements formels devant encadrer les synergies dépendent du contexte national; et ont mis en garde contre l'appel à de nouvelles dispositions pour les synergies. Au sujet de l'APA des forêts et des ressources génétiques, un participant a souligné le besoin d'une large gamme de mécanismes d'échange d'information. Au sujet des services offerts par les écosystèmes et la réduction de la pauvreté, les participants ont réitéré le besoin de créer des synergies dans le domaine du suivi et de l'évaluation, à l'échelon national. Au sujet des savoirs ayant trait aux forêts, les participants ont recommandé: d'améliorer les liens entre la CDB et la CCD; de relier les résultats

du groupe sur l'APA aux résultats du groupe sur les savoirs traditionnels; et l'intégration d'une référence explicite aux droits de propriété, dans le rapport de l'atelier. Le Coprésident Valentini a indiqué que les commentaires fournis durant le débat seront reflétés dans le rapport final de l'atelier.

**ECHANGES DE VUES ENTRE LES POINTS FOCALIAUX NATIONAUX DES CONVENTIONS DE RIO:** Le représentant du point focal national en Argentine, a fait l'éloge du travail accompli par l'atelier, et a recommandé que les pays unifient leurs positions nationales à toutes les CdPs, accordent une priorité aux projets ayant des résultats synergétiques, et utilisent les mécanismes existants pour les synergies. Le représentant du point focal national au Sénégal, a suggéré: d'établir une coordination de cadres de coopération entre les points focaux à l'échelon national et d'intégrer les objectifs des conventions dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté; de reconnaître les efforts des secrétariats et de les encourager à poursuivre leurs travaux sur les synergies; et d'établir un inventaire des instruments disponibles, en vue d'élaborer une approche coordonnée. Le représentant du point focal national au Brésil, a recommandé de distribuer le rapport de l'atelier à tous les points focaux nationaux, y compris ceux qui ne sont pas présents à l'atelier.

Le représentant du point focal national aux Etats-Unis, a recommandé, entre autres:

- d'encourager les synergies dans le cadre du domaine thématique de la CDB, consacré à la diversité biologique des forêts;
- d'éviter la duplication des travaux et d'identifier les conflits d'intérêt potentiels entre les conventions;
- de s'assurer de la transparence du processus synergétique et de l'implication d'autres organisations pertinentes; et
- de coordonner les activités nationales à travers le PCF.

Le représentant du point focal national en Ouganda a déclaré que cet atelier a fourni une bonne plate-forme pour le renforcement des synergies, a souligné le besoin de mécanismes formels et informels pour la création de liens de travail entre les points focaux, et a expliqué la manière dont le Comité d'Organisation national du FEM a aidé à créer ce lien en Ouganda. Il a également recommandé de rattacher les objectifs des conventions aux objectifs du développement national et a indiqué que les points focaux devraient apporter une contribution dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans d'autres cadres, y compris les plans de développement départementaux et nationaux. Evoquant le succès enregistré par le forum national ougandais sur les synergies, il a recommandé de créer un forum pour l'évaluation périodique des synergies à l'échelon national, de promouvoir des exemples de synergies réussies à l'échelon local, et la fourniture d'un soutien financier aux synergies, à l'échelon national.

Le point focal national en Nouvelle Zélande a souligné l'importance de l'amélioration de la communication et de la dissémination des études de cas de projets synergétiques réussies, à tous les niveaux. Le représentant du point focal national au Portugal a encouragé l'ensemble des points focaux nationaux de jouer un rôle de premier plan dans la création des synergies. Le représentant des points focaux des trois conventions de Rio en Hongrie a déclaré que les principaux messages de l'atelier sont: le besoin d'une coordination au niveau opérationnel et de la communication des données ayant trait aux conventions, aux parties prenantes à l'échelon local. Diallo a encouragé les points focaux à disséminer leurs histoires de réussite, de toucher une gamme d'acteurs plus large et d'améliorer le dialogue à l'échelon local où ce travail est plus efficace.

**LE FINANCEMENT DES SYNERGIES:** Kanta Kumari (FEM) a décrit les sources de financement des programmes de synergie, notamment: le financement du développement national, les marchés des services environnementaux, y compris les fonds pour la fixation du carbone, les partenariats publics-privés, l'aide publique au développement, et les financements accordés par le secteur privé et les fondations philanthropiques. Elle a suggéré l'examen: du coût potentiel et des économies de coût, découlant des synergies; de l'entité devant assumer les coûts additionnels; et de la manière de s'assurer du financement. Plusieurs participants ont présenté leurs projets synergétiques en cours, soutenus par le FEM, axés notamment sur: la reforestation pour la fixation du carbone et la lutte contre la désertification en Chine; la conservation des sols à



Cuba; et la lutte contre la désertification et la perte de la biodiversité au Sénégal. Les études de cas présentées par les participants ont mis en relief le besoin de synergies axées sur la demande et ont signalé l'engagement du FEM à financer les synergies dans le futur. Un participant a demandé un financement pour l'amélioration de la coordination et de la conscientisation. Un autre a souligné le besoin de s'assurer que les exigences en matière de synergie n'empêchent pas ou ne retardent pas la fourniture de fonds aux projets où les synergies sont difficiles à réaliser. Kumari a expliqué que le soutien en faveur des projets ciblés autonomes axés sur le renforcement des capacités, sera disponible, mais a souligné que, dans la plupart des cas, les avantages offerts par les synergies justifient le coût supplémentaire, améliorent l'efficacité de l'aide des donateurs, et aident à l'implication du secteur privé dans les activités de mise en application.

**LE RAPPORT DE L'ATELIER:** Commentant les résultats de l'atelier, plusieurs participants ont fait part de leurs réserves concernant le risque de voir les avantages synergétiques devenir une condition pour le financement des projets, un participant soulignant que le classement des priorités pour le financement provenant du FEM, est effectué à l'échelon national. En réponse, Tirpak et Diallo ont expliqué que les résultats de l'atelier ne visent pas à modifier les critères régissant le financement du GEF. Diallo a encouragé toutes les parties prenantes à présenter des rapports sur leurs efforts visant à créer des synergies, en particulier pour ce qui est de l'amélioration de la coordination entre les points focaux nationaux et l'implication de la société civile et des ONG.

Commentant le rapport, plusieurs participants ont réitéré que le rapport ne devrait pas être considéré comme document consensuel, vu qu'il ne présente pas adéquatement toutes les questions soulevées durant les débats des groupes de travail et de la plénière. Quelques-uns ont suggéré aussi que les conclusions de l'atelier soient appelées synthèse des Coprésidents et non rapport final de l'atelier. Les Coprésidents ont expliqué qu'ils transmettront le rapport aux participants pour leur réaction et qu'ils procéderont à sa révision conformément à leurs commentaires.

Au sujet de la suggestion que le GLM mène des activités de dissémination des données, Mulongoy a proposé que ces activités soient initiées par les secrétariats et conduites dans le cadre du PCF. Un participant a appelé à la tenue d'ateliers régionaux axés sur le renforcement des capacités pour les initiatives locales. Plusieurs autres ont fait l'éloge de l'atelier, qualifié de forum utile aux échanges de vues et d'informations.

Dans ses remarques de clôture, Diallo a déclaré que les conclusions de l'atelier seront d'intérêt pour de nombreux acteurs et d'institutions travaillant à la création des synergies, et a encouragé la discussion de ces résultats dans d'autres forums pertinents. Il a clôturé l'atelier à 17h15.

## A SUIVRE D'ICI LA CDP-7 DE LA CCD

**DEUXIEME CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA BIOMASSE POUR L'ENERGIE, L'INDUSTRIE ET LA PROTECTION CLIMATIQUE:** Cet événement consacré à l'utilisation de la biomasse comme source d'énergie renouvelable et de réduction de dioxyde de carbone, se tiendra du 10 au 14 mai 2004, à Rome, en Italie. Pour plus d'informations, contacter: ETA Renewable Energies, Italy; tel: +39-55-500-2174; fax: +39-55-573-425; e-mail: biomass.conf@etaflorence.it; Internet: [http://www.conference-Biomass.com/conference\\_Welcome.htm](http://www.conference-Biomass.com/conference_Welcome.htm)

**CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA GESTION DURABLE DES FORETS TROPICALES: LES EXPERIENCES DU SECTEUR PRIVE:** Cette conférence, organisée par l'OIBT, se déroulera les 13 et 15 avril 2004, à Kuala Lumpur, en Malaisie, dans l'objectif de contribuer à la réalisation de l'Objectif 2000 de l'OIBT, au niveau de l'unité chargée de la gestion forestière. Pour de plus amples renseignements, contacter: Kamaruzaman Ali Budin, ITTO International Conference Secretariat, Forestry Department Pen; tel: +60-32-696-2571; fax: +60-32-692-5657; e-mail: kamaruzaman@forestry.gov.my; Internet: <http://www.itto.or.jp>

**TROISIEME SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES (SIMFOR 2004):** Cette réunion, organisée par l'UIORF, se déroulera du 21 au 23 avril 2004, à Pinar del Rio, à Cuba. Pour en

savoir davantage, contacter: Fernando Hernandez Martinez; tel: +53-82-779-363; fax: +53-82-779-353; e-mail: fherandez@af.upr.edu.cu; Internet: <http://iufro.ffp.csiro.au/iufro>

**FNUF-4:** La quatrième session du FNUF aura lieu du 3 au 14 mai 2004, à Genève, en Suisse. Elle traitera, entre autres: les progrès accomplis dans la mise en œuvre, le savoir ayant trait aux forêts, les aspects sociaux et culturels des forêts; et les moyens d'exécution. Pour plus d'informations, contacter: Elisabeth Barsk-Rundquist, UNFF Secretariat; tel: +1-212-963-3262; fax: +1-917-367-3186; e-mail: barsk-rundquist@un.org; Internet: <http://www.un.org/esa/forests>

## CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LES ENERGIES RENOUVELABLES (RENOUVELABLES 2004):

'Renouvelables 2004' se déroulera du 1<sup>er</sup> au 4 juin 2004, à Bonn, en Allemagne. La réunion examinera, entre autres, le financement (instruments) et le développement du marché, la formation des conditions favorisant la mise en place d'un cadre politique habilitant, et le renforcement des capacités. Pour plus de renseignements, contacter: Secretariat of the International Conference for Renewable Energies; tel: +49-6196-794404; fax: +49-6196-794405; e-mail: info@renewables2004.de; Internet: <http://www.renewables2004.de>

**VINGTIEMES SESSIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE L'UNFCCC:** Les vingtièmes sessions de l'Organe Subsidaire chargé de fournir des Avis Scientifiques et Technologiques (OSAST) et l'Organe Subsidaire sur la Mise en Application (SBI) de l'UNFCCC, se dérouleront du 16 au 25 juin 2004, à Bonn, en Allemagne. Pour d'autres renseignements, contacter: UNFCCC Secretariat; tel: +49-228-815-1000; fax: +49-228-815-1999; e-mail: secretariat@unfccc.int; Internet: <http://unfccc.int/sessions/sb20/index.html>

**CIBT-36:** La trente-sixième session du Conseil International des Bois Tropicaux (CIBT) aura lieu du 20 au 23 juillet 2004, à Interlaken, en Suisse. Pour plus d'informations, contacter: ITTO Secretariat; tel: +81-45-223-1110; fax: +81-45-223-1111; e-mail: ittc@itto.or.jp; Internet: <http://www.itto.or.jp>

**NEGOCIATIONS DE L'ACCORD SUCCEDANT L'AIBT, 1994:** Ces négociations se dérouleront du 26 au 30 juillet 2004, à Genève, en Suisse, après la CIBT-36. Pour les détails, contacter: ITTO Secretariat; tel: +81-45-223-1110; fax: +81-45-223-1111; e-mail: ittc@itto.or.jp; Internet: <http://www.itto.or.jp>

**GROUPE SPECIAL DES EXPERTS DU FNUF CHARGE DE LA CONSIDERATION D'UN CADRE JURIDIQUE APPLICABLE A TOUS LES TYPES DE FORETS:** Le groupe spécial des experts du FNUF chargé de recommander les paramètres d'un mandat pour l'élaboration d'un cadre juridique applicable à tous les types de forêts, se réunira en réponse à une décision du Conseil Economique et Social des Nations Unies, du 6 au 10 septembre 2004, à New York. Pour en savoir davantage, contacter: Elisabeth Barsk-Rundquist, UNFF Secretariat; tel: +1-212-963-3263; fax: +1-917-367-3186; e-mail: barsk-rundquist@un.org; Internet: <http://www.un.org/esa/forests>

**DIXIEME CONFERENCE DES PARTIES DE L'UNFCCC:** La CdP-10 de l'UNFCCC se déroulera du 29 novembre au 10 décembre 2004, à Buenos Aires, en Argentine. Pour de plus amples informations, contacter: UNFCCC Secretariat; tel: +49-228-815-1000; fax: +49-228-815-1999; e-mail: secretariat@unfccc.int; Internet: <http://www.unfccc.int>

**SEPTIEME CONFERENCE DES PARTIES A LA CCD:** La CdP-7 de la CCD est prévue du 17 au 28 octobre 2005, à Bonn, en Allemagne, pour considérer, entre autres: le programme et budget des exercices 2006-2007; les revues de la mise en application de la CCD; l'Unité Régionale de Coordination; les procédures d'arbitrage et de conciliation; l'évaluation exhaustive des activités du Secrétariat; et la considération des progrès accomplis par le Mécanisme Mondial dans la mobilisation des ressources financières pour le soutien de la mise en œuvre de la CCD. Pour plus de renseignements, contacter: CCD Secretariat; tel: +49-228-815-2802; fax: +49-228-815-2898; e-mail: secretariat@unccd.int; Internet: <http://www.unccd.int>